

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

12 mai 2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**sur la question du retour des prisonniers
de guerre arméniens et des civils captifs
détenus par l'Azerbaïdjan
suite à la déclaration de cessez-le-feu
du 9 novembre 2020**

AMENDEMENTS

Voir:

Doc 55 **1964/ (2020/2021):**

001: Proposition de résolution de Mme Van Hoof.

BELGISCHE KAMER VAN
VOLKSVERTEGENWOORDIGERS

12 mei 2021

VOORSTEL VAN RESOLUTIE

**betreffende de terugkeer van de Armeense
krijgsgevangenen en van de burgers
die door Azerbeïdzjan gevangen
worden gehouden na de afkondiging
van een staakt-het-vuren op 9 november 2020**

AMENDEMENTEN

Zie:

Doc 55 **1964/ (2020/2021):**

001: Voorstel van resolutie van mevrouw Van Hoof.

04607

N° 1 DE M. DE MAEGD ET CONSORTS

Considérant K (nouveau)

Insérer un considérant K, rédigé comme suit:

“K. vu la déclaration du 13 avril 2021 des coprésidents du Groupe de Minsk de l’OSCE, selon laquelle:

“Les coprésidents prennent acte avec satisfaction de la consolidation du cessez-le-feu et suivent de près la mise en œuvre de l’accord conclu par les parties le 9 novembre 2020. Ils saluent les résultats majeurs obtenus en faveur de la restitution des dépouilles des personnes décédées, les progrès en cours concernant la réinstallation des personnes déplacées par le conflit, la fourniture d’assistance humanitaire et la mise en place de conditions de vie adéquates ainsi que les échanges constructifs visant à débloquer les axes de transport et les lignes de communication dans toute la région.

Les coprésidents rappellent aux parties que des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d’apporter des solutions aux domaines de préoccupation encore en suspens et de créer un climat de confiance mutuelle propice à une paix durable. Il s’agit notamment des questions liées:

- 1. au retour de l’ensemble des prisonniers de guerre et des autres détenus conformément au droit humanitaire international,*
- 2. à l’échange de toutes les données nécessaires à la réalisation d’un déminage efficace des régions affectées par le conflit,*
- 3. à la levée des restrictions d’accès au Haut-Karabagh, notamment pour les représentants d’organisations humanitaires internationales,*
- 4. à la préservation et à la protection du patrimoine religieux et culturel,*
- 5. et à l’encouragement de contacts directs et de coopérations entre les communautés affectées par*

Nr. 1 VAN DE HEER DE MAEGD c.s.

Considerans K (nieuw)

Een considerans K invoegen, luidende:

“K. gelet op de verklaring van 13 april 2021 van de medevoorzitters van de Minsk-groep van de OVSE:

“Les coprésidents prennent acte avec satisfaction de la consolidation du cessez-le-feu et suivent de près la mise en œuvre de l’accord conclu par les parties le 9 novembre 2020. Ils saluent les résultats majeurs obtenus en faveur de la restitution des dépouilles des personnes décédées, les progrès en cours concernant la réinstallation des personnes déplacées par le conflit, la fourniture d’assistance humanitaire et la mise en place de conditions de vie adéquates ainsi que les échanges constructifs visant à débloquer les axes de transport et les lignes de communication dans toute la région.

Les coprésidents rappellent aux parties que des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d’apporter des solutions aux domaines de préoccupation encore en suspens et de créer un climat de confiance mutuelle propice à une paix durable. Il s’agit notamment des questions liées:

- 1. au retour de l’ensemble des prisonniers de guerre et des autres détenus conformément au droit humanitaire international,*
- 2. à l’échange de toutes les données nécessaires à la réalisation d’un déminage efficace des régions affectées par le conflit,*
- 3. à la levée des restrictions d’accès au Haut-Karabagh, notamment pour les représentants d’organisations humanitaires internationales,*
- 4. à la préservation et à la protection du patrimoine religieux et culturel,*
- 5. et à l’encouragement de contacts directs et de coopérations entre les communautés affectées par*

le conflit, ainsi que d'autres mesures favorisant la confiance.

Se référant aux termes du mandat qui leur a été confié par l'OSCE et conscients des aspirations de tous les habitants de la région à un avenir stable, pacifique et prospère, les coprésidents soulignent l'objectif central que constitue un règlement définitif, global et durable du conflit, sur la base des éléments et des principes bien connus des parties.

À cette fin, les coprésidents appellent les parties à renouer un dialogue politique de haut niveau sous leurs auspices dès que possible. Ils réitèrent leur proposition de remettre sur pied des consultations bilatérales directes sous leur égide, afin que les parties puissent examiner et valider conjointement un ordre du jour et un programme d'action structuré tenant compte de leurs priorités sans condition préalable.

Les coprésidents expriment par ailleurs leur plein soutien à la poursuite des activités et à la possible extension de la mission du représentant personnel de la présidence en exercice de l'OSCE, et appellent les parties à faciliter l'accès sans restrictions de ce dernier et à appuyer pleinement ses efforts. Les coprésidents soulignent qu'ils sont prêts à reprendre leurs visites de travail dans la région, y compris dans le Haut-Karabagh et dans son pourtour, afin d'exercer leur mission d'évaluation sur place et leur rôle de médiateur. À cet égard, ils rappellent aux parties qu'elles doivent leur garantir un accès sans entraves à la région et une flexibilité maximale de mouvement concernant leurs itinéraires, conformément à leur mandat et aux pratiques antérieures."

Michel DE MAEGD (MR)
 Malik BEN ACHOUR (PS)
 Samuel COGOLATI (Ecolo-Groen)
 Els VAN HOOFF (CD&V)
 Marianne VERHAERT (Open Vld)
 Vicky REYNAERT (Vooruit)
 Wouter DE VRIENDT (Ecolo-Groen)

le conflit, ainsi que d'autres mesures favorisant la confiance.

Se référant aux termes du mandat qui leur a été confié par l'OSCE et conscients des aspirations de tous les habitants de la région à un avenir stable, pacifique et prospère, les coprésidents soulignent l'objectif central que constitue un règlement définitif, global et durable du conflit, sur la base des éléments et des principes bien connus des parties.

À cette fin, les coprésidents appellent les parties à renouer un dialogue politique de haut niveau sous leurs auspices dès que possible. Ils réitèrent leur proposition de remettre sur pied des consultations bilatérales directes sous leur égide, afin que les parties puissent examiner et valider conjointement un ordre du jour et un programme d'action structuré tenant compte de leurs priorités sans condition préalable.

Les coprésidents expriment par ailleurs leur plein soutien à la poursuite des activités et à la possible extension de la mission du représentant personnel de la présidence en exercice de l'OSCE, et appellent les parties à faciliter l'accès sans restrictions de ce dernier et à appuyer pleinement ses efforts. Les coprésidents soulignent qu'ils sont prêts à reprendre leurs visites de travail dans la région, y compris dans le Haut-Karabagh et dans son pourtour, afin d'exercer leur mission d'évaluation sur place et leur rôle de médiateur. À cet égard, ils rappellent aux parties qu'elles doivent leur garantir un accès sans entraves à la région et une flexibilité maximale de mouvement concernant leurs itinéraires, conformément à leur mandat et aux pratiques antérieures."

N° 2 DE M. DE MAEGD ET CONSORTS

Considérant L (*nouveau*)

Insérer un considérant L, rédigé comme suit:

“L. vu la déclaration du 5 mai 2021 des coprésidents du Groupe de Minsk de l’OSCE, selon laquelle:

“Les coprésidents saluent la libération par l’Azerbaïdjan des détenus arméniens, Robert Vardanyan, Samvel Shukhyan et Seryan Tamrazyan, et appellent les deux Parties à mener à son terme et sans délai le processus d’échange de l’ensemble des prisonniers, des détenus et des dépouilles, ainsi qu’à respecter leurs obligations portant sur le traitement humain des détenus.”

Rappelant leur déclaration du 13 avril dernier, les coprésidents appellent les Parties à procéder à l’échange de toutes les données nécessaires à la réalisation d’un déminage efficace des régions du conflit, et à la levée des restrictions à l’accès au Haut-Karabagh, y compris pour les représentants des organisations humanitaires internationales. Les coprésidents encouragent les Parties à prendre des mesures concrètes permettant d’instaurer un climat de confiance mutuelle propice à une paix durable, en apportant des solutions aux domaines de préoccupation encore en suspens mentionnés dans la déclaration des coprésidents du 13 avril. Il s’agit notamment de reprendre dès que possible un dialogue politique de haut niveau sous l’égide des coprésidents.”

Michel DE MAEGD (MR)
Malik BEN ACHOUR (PS)
Samuel COGOLATI (Ecolo-Groen)
Els VAN HOOFF (CD&V)
Marianne VERHAERT (Open Vld)
Vicky REYNAERT (Vooruit)
Wouter DE VRIENDT (Ecolo-Groen)

NR. 2 VAN DE HEER DE MAEGD c.s.

Considerans L (*nieuw*)

Een considerans L invoegen, luidende:

“L. gelet op de verklaring van 5 mei 2021 van de medevoorzitters van de Minsk-groep van de OVSE:

“Les coprésidents saluent la libération par l’Azerbaïdjan des détenus arméniens, Robert Vardanyan, Samvel Shukhyan et Seryan Tamrazyan, et appellent les deux Parties à mener à son terme et sans délai le processus d’échange de l’ensemble des prisonniers, des détenus et des dépouilles, ainsi qu’à respecter leurs obligations portant sur le traitement humain des détenus.”

Rappelant leur déclaration du 13 avril dernier, les coprésidents appellent les Parties à procéder à l’échange de toutes les données nécessaires à la réalisation d’un déminage efficace des régions du conflit, et à la levée des restrictions à l’accès au Haut-Karabagh, y compris pour les représentants des organisations humanitaires internationales. Les coprésidents encouragent les Parties à prendre des mesures concrètes permettant d’instaurer un climat de confiance mutuelle propice à une paix durable, en apportant des solutions aux domaines de préoccupation encore en suspens mentionnés dans la déclaration des coprésidents du 13 avril. Il s’agit notamment de reprendre dès que possible un dialogue politique de haut niveau sous l’égide des coprésidents.”

N° 3 DE M. DE MAEGD ET CONSORTS

Demande VI.2

Remplacer cette demande par ce qui suit:

“2. de mettre à profit nos bonnes relations pour maintenir la question au premier plan de l’agenda bilatéral avec la partie azerbaïdjanaise;”

Michel DE MAEGD (MR)
Malik BEN ACHOUR (PS)
Samuel COGOLATI (Ecolo-Groen)
Els VAN HOOFF (CD&V)
Marianne VERHAERT (Open Vld)
Vicky REYNAERT (Vooruit)
Wouter DE VRIENDT (Ecolo-Groen)

Nr. 3 VAN DE HEER DE MAEGD c.s.

Verzoek VI.2

Dit verzoek vervangen als volgt:

“2. onze goede betrekkingen te benutten om de aangelegenheid hoog op de bilaterale agenda met Azerbeïdzjan te houden;”

N° 4 DE M. DE MAEGD ET CONSORTS

Demande VI.3

Remplacer cette demande par ce qui suit:

“3. de travailler en étroite collaboration à cet égard également avec les institutions internationales compétentes, y compris le Conseil de l’Europe et le Comité international de la Croix-Rouge, pour assurer que l’Azerbaïdjan respecte ses obligations, afin que la Croix-Rouge puisse augmenter le nombre de visites aux personnes détenues et que les normes du droit international humanitaire soient dûment respectées;”

Michel DE MAEGD (MR)
 Malik BEN ACHOUR (PS)
 Samuel COGOLATI (Ecolo-Groen)
 Els VAN HOOFF (CD&V)
 Marianne VERHAERT (Open Vld)
 Vicky REYNAERT (Vooruit)
 Wouter DE VRIENDT (Ecolo-Groen)

Nr. 4 VAN DE HEER DE MAEGD c.s.

Verzoek VI.3

Dit verzoek vervangen als volgt:

“3. in dat verband ook met de bevoegde internationale instellingen nauw samen te werken – inclusief de Raad van Europa en het Internationaal Comité van het Rode Kruis –, teneinde ervoor te zorgen dat Azerbeïdzjan zijn verplichtingen nakomt opdat het Rode Kruis vaker de gedetineerden kan bezoeken en de normen van het internationaal humanitair recht naar behoren worden nageleefd;”

N° 5 DE M. DE MAEGD ET CONSORTS

Demande VI.4

Remplacer cette demande par ce qui suit:

“4. de soutenir constamment les efforts visant à parvenir à un règlement politique pacifique et durable du conflit, notamment sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l’OSCE, y compris le statut final du Haut-Karabakh fondé sur les principes du droit à l’autodétermination, du respect de l’intégrité territoriale, et du non-recours à la force;”

Michel DE MAEGD (MR)
 Malik BEN ACHOUR (PS)
 Samuel COGOLATI (Ecolo-Groen)
 Els VAN HOOFF (CD&V)
 Marianne VERHAERT (Open Vld)
 Vicky REYNAERT (Vooruit)
 Wouter DE VRIENDT (Ecolo-Groen)

Nr. 5 VAN DE HEER DE MAEGDc.s.

Verzoek VI.4

Dit verzoek vervangen als volgt:

“4. onafgebroken de inspanningen te steunen die ertoe strekken om, onder meer onder auspiciën van de medevoorzitters van de Minsk-groep van de OVSE, te komen tot een vreedzame en duurzame politieke regeling voor het conflict, ook als het gaat om de definitieve status van Nagorno-Karabach op grond van de beginselen van het zelfbeschikkingsrecht, de inachtneming van de territoriale integriteit en het afzien van het gebruik van geweld;”